

En lien avec la place centrale de l'automobile dans la vie des Français (plus de 30 millions de véhicules en circulation), la formation des actifs et des futurs actifs intervenant sur la réparation de ces véhicules se doit de prendre en compte l'éducation au développement durable.

Le développement durable se définit comme *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* (Rapport Brundtland, 1987). Il a pour objectif de concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les différentes activités humaines.

D'un point de vue institutionnel, cette éducation au développement durable s'établit dans un nouveau cadre avec la *Charte de l'environnement* signée en 2005, document qui inscrit les questions environnementales dans les grands principes de la République Française. De plus, au niveau international, l'Organisation des Nations Unies soutient "la Décennie pour l'éducation au développement durable" qui a été déclinée à l'échelon européen par la stratégie de Vilnius.

Au niveau des textes du ministère de l'Éducation nationale, la circulaire du 29 mars 2007¹ marque l'entrée dans la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable. Ce plan triennal (2007-2010) comporte trois axes :

- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.
- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.
- Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

En s'adressant aux équipes pédagogiques des CFA et des lycées professionnels intervenant dans le champ de la formation à la maintenance automobile et à la



Schéma du développement durable

carrosserie-peinture, ce dossier s'inscrit dans chacun des trois axes précités.

Ainsi, la première partie du dossier mettra en avant les éléments en lien avec l'environnement dans les différents référentiels de diplômes de la maintenance, de la carrosserie et de la peinture automobile, ainsi que, pour les principales activités professionnelles, leurs impacts environnementaux. Cette partie se terminera par des apports sur les filières de valorisation et de traitement de quelques déchets issus de la réparation automobile.

La seconde partie concernera la mise en place de projets en lien avec l'environnement au niveau d'un CFA ou d'un lycée : pourquoi mettre en place de tels projets ? Quel type de projet choisir ? Après de quelles structures trouver un soutien ?

Enfin, parmi les annexes, différentes ressources seront regroupées : des pistes d'activités pédagogiques illustrées d'exemples de séquences de formation en rapport avec l'environnement, quelques sites Internet incontournables et un panorama d'organismes susceptibles d'aider un établissement de formation pour la mise en place de projets environnementaux.

¹ Circulaire n°2007-077 parue au Bulletin officiel du 5 avril 2007 et disponible sur www.education.gouv.fr